

ACTU' SNUEP F. S. U.

LE SYNDICAT
DE L'ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNEL
PUBLIC

NOVEMBRE 2023 • n° 136

Face à l'obscurantisme,
**PROTÉGER ET
ÉMANCIPER PAR
LES SAVOIRS**

**Carte des formations
et réindustrialisation**

Dossier P.7

**RÉFORME CONTRE
LES JEUNES DES
LYCÉES PROS**

P.4

**DÉTOURNEMENT
DU PACTE LP**
P.5

**HARO SUR LA
FORMATION
CONTINUE**

P.11

**LA DGESCO
PASSE L'OPTION
FORCE DE VENTE**

P.15



RENAISSANCE ET RN : ZÉRO POINTÉ EN DÉMOCRATIE

Comme chaque année, la commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée nationale a invité les syndicats à s'exprimer sur la rentrée. Les représentant·es, dont celles de la FSU, ont pointé des problèmes majeurs : crise du recrutement, salaires, conditions de travail, inclusion, situation des AESH, réforme de la voie pro. Des députés Renaissance et Rassemblement national ont répondu par des propos dénigrants et insultants. Mme Riotton (Renaissance) a dénoncé un « *ton caricatural* » et remis en cause notre représentativité.

M. Odoul (RN) a comparé la séquence à « *un sketch des Inconnus* ». Enfin, M. Chudeau (RN) a jugé nos propos « *ridicules et totalement déplacés* », nous enjoignant à nous « *mettre au niveau* » et « *à baisser d'un ton* ». La FSU et les autres syndicats ont quitté la séance.

Dans la grave crise démocratique que traversent la société et notre système éducatif, il y a urgence à ce que les organisations syndicales représentatives soient enfin écoutées et respectées et que des politiques sociales et éducatives égalitaires soient mises en œuvre. ■

Sigrid GÉRARDIN

Entrisme et pression sur les enseignants

LES CAS D'INGÉRENCES DE PARENTS DANS LES ÉTABLISSEMENTS SE MULTIPLIENT. DANS DE NOMBREUX CAS, C'EST L'ASSOCIATION CONSPIRATIONNISTE ET RACISTE PARENTS VIGILANTS, DU GROUPE RECONQUÊTE DE ZEMMOUR, QUI EST AUX MANETTES. CETTE ASSOCIATION APPELLE À INVESTIR MASSIVEMENT LES ÉLECTIONS DE PARENTS D'ÉLÈVES ET PRÉCONISE LA LUTTE CONTRE LA « PROPAGANDE SUR L'ORIENTATION SEXUELLE » ET LA « PRESSION ISLAMIQUE » QUI SERAIENT DEVENUES OMNIPRÉSENTES DANS L'ÉDUCATION NATIONALE. CETTE DYNAMIQUE INQUIÈTE, Y COMPRIS AU MINISTÈRE OÙ REMONTENT DÉJÀ DES FAITS DE HARCELEMENT À L'ENCONTRE DE COLLÈGUES VICTIMES DE MENACES DE VIOLE ET DE MORT. ■

Ludwig RUAULT

DOMINIQUE BERNARD, ARRAS

LE RÔLE, LES VALEURS ET LE SENS DE L'ÉCOLE ATTAQUÉS

Nous finalisons ce journal au moment de l'attaque terroriste contre nos collègues d'Arras, qui a coûté la vie à Dominique Bernard et fait deux blessés graves. Le SNUEP-FSU apporte tout son soutien aux proches des victimes et à l'ensemble de la communauté éducative. Cet acte dramatique prend explicitement pour cibles l'école et son rôle émancipateur pour la jeunesse.



Très affecté par ce drame, le SNUEP-FSU condamne cette attaque terroriste contre l'école et ses personnels, trois ans après l'assassinat de Samuel Paty. Donner des outils à chaque jeune pour construire sa liberté de conscience et développer son esprit critique est une mission centrale de nos métiers et de nos disciplines. Cette mission est insupportable aux tenants de l'obscurantisme, à ceux voulant semer la terreur. Les discours fermes contre toutes les formes d'intégrisme religieux sont nécessaires pour faire vivre la laïcité garante du vivre ensemble. L'instrumentalisation de la laïcité menée par le gouvernement pour stigmatiser une communauté tout entière est indécente et nous devons nous y opposer. Les amalgames et le rejet de l'autre sont des dangers pour notre pays. Tous les jeunes, quelles que soient leur religion ou

leurs origines, ont leur place dans l'École. Un professeur ne devrait jamais être assassiné pour ce qu'il fait, pour son travail. L'État a une obligation de protection de ses agent·es. Les confinements ne suffisent pas. Une expression de solidarité et une mobilisation nationale sont indispensables, pour garantir notre rôle premier d'éducation, de transmission et d'émancipation. Alors que nous sommes attaqués, des actes forts sont nécessaires pour restaurer notre place dans la société. La protection de nos écoles ne peut reposer sur les seules grilles extérieures, elle nécessite des moyens humains supplémentaires afin de prévenir et surveiller davantage l'entrée des établissements. Il est plus que temps d'inverser la politique de réduction de moyens en recrutant et en formant davantage de personnels enseignants, sociaux, de santé et de vie scolaire.

À l'heure où l'École est remise en cause, le gouvernement doit cesser sa politique de casse sociale et de division qui pénalise nos élèves et leurs familles. Il doit investir dans l'École en créant des postes et en reconnaissant les personnels, au lieu d'affaiblir la République et son École. La réforme délétère du lycée pro doit être abandonnée pour redonner du temps aux personnels, du temps aux jeunes pour qu'ils·elles puissent s'approprier des savoirs ambitieux et se doter d'une culture commune ambitieuse pour faire société. ■

LE SECRÉTARIAT NATIONAL

SOMMAIRE

ÉDITO P3

ACTUALITÉS P2 & 4 à 6

Le rôle, les valeurs et le sens de l'école attaqués / Le SNUEP-FSU dénonce une réforme contre les jeunes des lycées pros / Rodomontades et premiers échecs des ministres / Détournement du pacte LP pour faire du chiffre / Mayotte : crise hydrique sans précédent / Externalisation de l'accompagnement des décrocheurs scolaires / Pacte LP : menace pour les coordinateurs MLDS

DOSSIER P7 à 10

Carte des formations et réindustrialisation : mythe ou réalité ?

MÉTIERS P11 à 13

Haro sur la formation continue / Collectif MLDS / PSC : Bras de fer pour gagner des avancées / ISS voie pro / Défendre la carrière contre la méritocratie / Retraite progressive

POLITIQUES EDUCATIVES P14 & 15

Inégalités sociales à l'école : un scandale avéré / Affectation post 3^e / Fantaisies présidentielles sur les vacances / La Dgesco passe l'option Force de vente



38 rue Eugène Oudiné 75013 PARIS
Tél. : 01 45 65 02 56
snuep.national@wanadoo.fr - www.snuep.fr

Directeur de la publication : Axel Benoist
Collaboratif : F. Allègre, P. Bernard,

M. Billaux, E. Jalade, P. Lebouc,
L. Trublerau.

Crédits photo : A. Benoist, S. Bontoux,
F. Dréan, S. Gérardin, M.-C. Guérin,

C. Jaunet, I. Lauffenburger, Red.
PAO : Studio Sevillanes
N° CP : 1223 S 05844

ISSN : 2800-8448 - 1 €

Régie publicitaire : Com D'Habitude
Publicité, Tél. : 05 55 24 14 03

clotilde.poitevin@comdhabitude.fr

Imprimerie : Compedit Beauregard,
ZI Beauregard, BP39, 61600 La Ferté Macé

Encarts : Suppléments n°1 et 2,
Bulletin d'adhésion, Bulletin de vote,
Enveloppes blanche T et bleue

FACE À LA PRESSION, DÉFENDONS L'ÉCOLE, NOTRE TRAVAIL ET LES LYCÉES PROS



Effroi, tristesse et colère. Une nouvelle fois, un professeur a été assassiné pour ce qu'il fait. Le SNUEP-FSU condamne l'attentat terroriste islamiste perpétré à Arras le 13 octobre dernier. Plus que jamais l'École a besoin d'être confortée. Plus que des discours, nos établissements attendent des actes et des moyens concrets adaptés. La réforme des lycées pros fait tout l'inverse.

Il y a un an, la mobilisation et la détermination des PLP ont fait capoter l'augmentation des stages pour toutes les classes. Cette victoire, même modeste, doit nous encourager à poursuivre la lutte et dénoncer l'ineptie de la réforme des lycées pros, en totale rupture avec la vision républicaine de l'école que porte le SNUEP-FSU. La tâche est ardue, notamment avec la confirmation récente de modifications pour la classe de terminale bac pro dès la rentrée 2024 : avancée des examens en mars, malgré l'échec constaté en LGT, et envoi de nos élèves six semaines au charbon pour pallier rapidement et à moindre frais le manque de main-d'œuvre dans les entreprises.

De nombreux points de cette réforme restent encore flous : entre autres, la modification des grilles horaires et/ou des programmes. Ce qui est clair néanmoins, sous couvert

« LE MINISTÈRE EST EN TRAIN DE SACCAGER LE SERVICE PUBLIC D'ÉDUCATION POUR ALIMENTER LES CFA ET ENVOYER LES JEUNES (...) AU TRAVAIL. »

de la soi-disant réindustrialisation du pays, c'est que le ministère est en train de saccager le service public d'Éducation pour alimenter les CFA et envoyer les jeunes des milieux populaires plus vite au travail. C'est également un véritable plan social qu'il met en place puisque la « transformation » des filières va inéluctablement conduire à des suppressions de postes

massives. Aussi, le SNUEP-FSU n'a de cesse d'interpeller le ministère pour obtenir des réponses et dénoncer avec force le démantèlement qui est en cours.

Parallèlement à cette réforme aux conséquences inquiétantes, les perspectives d'augmentation de salaire sont bien maigres malgré les maintes annonces du gouvernement. Dernièrement, les lignes directrices de gestion laissent entrevoir un blocage pour le passage à la classe exceptionnelle (avis pérenne, primauté des missions sur l'ancienneté, etc.). Le SNUEP-FSU dénonce ce traitement au mérite qui va, encore une fois, aggraver, au moment de leur départ en retraite, la situation des femmes, moins en mesure de multiplier les missions durant leur carrière. De même, les personnels précaires, pourtant indispensables au bon fonctionnement du système, sont toujours mal reconnus et leurs salaires restent indécents.

Il est temps que l'Éducation nationale mette de vrais moyens pour une formation professionnelle initiale ambitieuse et pour la réussite des élèves au lieu de nous imposer des expérimentations largement rejetées. Le SNUEP-FSU continuera donc de porter haut et fort la voix de l'enseignement professionnel, et, comme c'est par le nombre et le rapport de force que nous pourrons infléchir leur politique destructrice, renforçons l'outil syndical en faisant rejoindre le SNUEP-FSU !

MURIEL BILLAUX

Co-secrétaire nationale

EN AUDIENCE AVEC G. ATTAL ET C. GRANDJEAN

LE SNUEP-FSU DÉNONCE UNE RÉFORME CONTRE LES JEUNES DES LYCÉES PROS

Reçu début octobre par les ministres, le SNUEP-FSU a dénoncé la méthode Grandjean qui impose sa réforme des lycées pros contre la profession et dans un mépris absolu. Il exige qu'elle dresse un bilan de la réforme Blanquer et prenne en compte les besoins des personnels et des élèves.



© Serge Bontoux

Les ministres ont évoqué 30 % de PLP investi·es dans le Pacte comme preuve de l'adhésion d'une partie des personnels à la réforme. Ce qui est évidemment faux : pas de précisions sur la nature des briques signées alors que 4 briques sur 15, dont le RCD¹ et les présumés projets innovants, ne concernent pas la réforme. Cela, sans compter les chantages et contournements de la note de service par les directions pour forcer l'adhésion. Il est donc prétentieux ou manipulateur de s'en prévaloir.

TERMINALE BAC PRO

Les ministres ont confirmé des modifications importantes pour la classe de terminale à la rentrée 2024. Leur choix est uniquement motivé par la volonté d'augmenter les périodes de stages durant cette année pourtant cruciale pour l'obtention du diplôme. Cette obstination contre l'intérêt des élèves et des enseignant·es est irresponsable. Prétendre améliorer leur professionnalisation avec plus d'entreprise est stupide : c'est en atelier que les élèves se forment véritablement. Augmenter le temps en entreprise veut dire que le « choc des savoirs » en lycée pro consiste

pour ce ministère en encore moins d'école ! Avec ce choix insensé, tous nos élèves de LP, auxquels s'ajouteront ceux de 2^{de} GT, se retrouveront en entreprise en fin d'année. Si ces projets avoisinent, les entreprises deviendront, en juin, des annexes de l'Éducation nationale. Et dans cette compétition aux stages, nos jeunes, sans capital réseau, seront les grands perdants. Le SNUEP-FSU a déjà dit son opposition et exigé que la réforme Blanquer soit enfin remise en cause : le chef d'œuvre et la co-intervention doivent être supprimés afin de redonner du temps aux disciplines.

PLAN DE FERMETURES

Les 15 % de fermetures ou de « transformations » de filières tertiaires (comme les nomme euphémiquement C. Grandjean) ont elles aussi été confirmées. Le SNUEP-FSU a dénoncé ce vaste plan social alors même que toutes les études concordent pour affirmer que les bacs tertiaires sont efficaces aussi bien au niveau des poursuites d'études que de l'insertion pro. L'augmentation des offres d'apprentissage toujours plus nombreuses dans le tertiaire le prouve. La double motivation des ministres est claire : fermer le robinet des filières publiques pour alimenter les CFA et forcer les jeunes à s'orienter vers des formations qui débouchent sur des métiers en tension.

Face à ce démantèlement de nos lycées pros, engagé et imposé à marche forcée, le SNUEP-FSU combattra pied à pied l'ensemble des mesures car elles ne sont aucunement conduites dans l'intérêt général et encore moins dans celui des jeunes. Elles ne visent qu'à saccager le service public de l'éducation, supprimer des postes de PLP et se servir des jeunes, quitte à mettre leur avenir en danger. ■

Sigrid GÉRARDIN

1. Remplacement de courte durée

UN NOUVEAU « NOUVEAU CONCOURS »

G. Attal a annoncé un grand plan pour relancer l'attractivité du métier. Il compte commencer par réformer les concours, actant ainsi l'échec de la réforme Blanquer. Une piste évoquée est le déplacement du concours (actuellement en fin de master). Des concertations sont annoncées à l'automne. Attaché à la pluralité des voies d'accès et à une formation garantissant, à la fin, un niveau de qualification master, le SNUEP-FSU revendique une entrée progressive dans le métier. La prise de classe en responsabilité n'est envisageable qu'à partir de l'année de stage sur un tiers du service maximum. Ce sont ces points que porteront le SNUEP et la FSU. ■

Fabien MÉLANIE

RENTRÉE 2023

Rodomontades et premiers échecs des ministres

G. Attal l'affirmait cet été : il y aurait un·e enseignant·e devant chaque élève en cette rentrée 2023 ! Force est de constater que cet objectif n'a pas été atteint en LP. Et ce n'est pas le seul échec du ministre... Ce dernier fanfaronne, déclarant qu'un tiers des personnels concernés avait souscrit au pacte LP, ce qui suffirait à prouver leur adhésion à la réforme. Il évite de préciser que le choix d'un Pacte est plutôt un choix financier... et que même son raisonnement indiquerait que deux tiers des collègues la rejettent ! Le ministre ne communique pas non plus sur le type de missions remplies. Or tout indique que peu de missions liées à la réforme des LP sont effectuées. Il faut cesser cette politique et redéployer ces

moyens entre des établissements et des personnels victimes de l'inflation.

C. Grandjean n'est pas en reste : alors qu'elle claironne qu'il y a un Bureau des entreprises (BDE) dans tous les LP, les remontées prouvent le contraire. Au mieux, les recrutements opérés ici ont permis d'installer des BDE pour un ou plusieurs établissements en réseau, quand là aucun réseau n'est établi faute de candidat·es. Et certain·es recruté·es quittent déjà le navire, vu les conditions de travail et de rémunération.

Alors cher·es ministres, le SNUEP-FSU vous le demande : cessez donc toutes vos rodomontades ! ■

Franck FERAS

2

C'EST LE NOMBRE DE PLP MANQUANT EN MOYENNE DANS CHAQUE LP (ENQUÊTE DE RENTRÉE 2023 DU SNUEP-FSU). LE MINISTÈRE MET SON ÉNERGIE AU REMPLACEMENT DE COURTE DURÉE QUAND L'URGENCE EST À AMÉLIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL ET LES SALAIRES POUR RECRUTER PLUS DE PLP.

PRESSIONS DANS LES ÉTABLISSEMENTS

Détournement du pacte LP pour faire du chiffre

Outil de mise en œuvre de la réforme des lycées pros, le pacte LP est distribué cet automne. Malgré la parution des textes réglementaires cet été et une note de service précise, tout et son contraire est mis en place dans les établissements. La grande majorité des PLP refusant de réaliser les missions supplémentaires, les directions usent de stratagèmes pour faire accepter des Pactes. Attention, la mention sur l'état VS n'est pas satisfaisante : la lettre de mission est une obligation pour déclencher le paiement.

Ici, la direction fait croire à une obligation de service rémunérée en Pacte. Là, le dédoublement de la terminale CAP via un pacte groupes à effectifs réduits,



© Catherine Jaunet

normalement dévolu aux 2^{des} bac pro. Ailleurs, des ateliers à destination des personnels et non des élèves. Plus grave, il est courant que les directions exercent des chantages au maintien de projets contre acceptation d'une mission du Pacte. Mi-octobre, le ministère commençait à prendre la mesure du détournement et envisageait la mise en place de contrôles et l'exigence de pièces justificatives, évoquant même la nécessité de rendre l'argent. La cacophonie continue. ■

Axel BENOIST

MAYOTTE : CRISE HYDRIQUE SANS PRÉCÉDENT

Depuis 2016, l'île vit au rythme des coupures d'eau. Le point de rupture est atteint en 2023. La population est alimentée deux jours par semaine en eau, 12 ou 24 heures en fonction des quartiers. La pénurie est due à l'extrême mauvaise gestion de l'eau ainsi qu'à des travaux d'assainissement et de renouvellement des équipements jamais réalisés. En conséquence, le prix de six bouteilles d'eau minérale varie de 4,95 € à 20 €.

Si à ce jour, les organisations syndicales n'ont toujours pas accès aux analyses de l'ARS, comme le reste de la population, le rectorat a annoncé que tous les établissements sont approvisionnés en eau sans interruption. Or, c'est faux !

Toute la zone de Kaweni, qui concerne 12 000 élèves, subit des coupures incessantes qui obligent les écoles élémentaires à fermer de manière intempestive. Les collèges « tiennent » jusqu'à midi. Quant aux lycées, des seaux font office de chasse d'eau. Des gourdes ont été fournies aux élèves pour qu'ils les remplissent chez eux d'eau bouillie ou d'eau minérale.

Quand l'eau au robinet n'est pas « conforme » – l'expression « non potable » n'est jamais utilisée – de l'eau minérale est distribuée ou le lycée ferme au bout d'une demi-journée. Ainsi, les cours sont régulièrement suspendus, sans perspectives d'améliorations, empêchant une scolarité normale pour les élèves. Les personnels et élèves du LPO de Sada ont même couru un risque sanitaire important, la proviseure ayant tardé à informer les collègues de la non potabilité de l'eau. La pénurie d'eau s'ajoute à l'insécurité, engendrant un départ des fonctionnaires. L'île va mal, comme en atteste le taux de syndicalisation jamais atteint ! Le plus cocasse : en shimaoré « eau » se dit « magie ». À méditer... ■

Ali HABLA, Sabrina HASSANI,
Ahmed MADHOINE

DISPOSITIF TOUS DROITS OUVERTS

EXTERNALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT DES DÉCROCHEURS SCOLAIRES

Le dispositif Tous droits ouverts (TDO)¹, mis en place en cette rentrée 2023, propose des parcours de repérage et d'accompagnement des élèves les plus fragiles, prioritairement en LP. Ces parcours pourront être initiés en externalisant la prise en charge auprès d'acteurs locaux tels que les Missions locales, E2C², EPIDE³, Afpa, etc.



© Axel Benoist

Ce dispositif vise à proposer aux élèves des « alliances éducatives » jusqu'à 4 mois en dehors du LP avec des partenaires de la formation, de l'insertion et de l'emploi : s'ils peuvent ensuite réintégrer l'établissement d'origine, beaucoup risquent d'être capté-es par des accompagnements hors Éducation nationale, attirés par des rémunérations rapides. Loin de chercher l'épanouissement des élèves en facilitant la poursuite d'un parcours de formation, la démarche TDO a en effet pour seul objectif leur insertion, au détriment de leur formation et de leur qualification.

Ce nouveau coup bas porté aux LP s'ajoute au désastre de la réforme de la voie pro avec ses fermetures de filières qui limiteront encore les choix d'orientation des élèves et de leurs familles.

Quel avenir pour des adolescent-es en plein doute, en pleine construction ? Quel accompagnement peuvent vraiment espérer les sortant-es de 3^e qui n'auront pas de propositions correspondant à leurs aspirations ? Dans tout ce grand désordre, comment s'assurer que les élèves qui

rencontrent des difficultés à l'école ne se voient pas proposer purement et simplement de la quitter, si France Travail s'en mêle ?

Les coordonnateurs-trices de la MLDS s'inquiètent de l'impact de cette réforme, d'autant que les modalités de participation et d'implication des personnels restent très floues. Cela facilitera les adaptations locales, au gré des volontés et pressions académiques : un grand nombre de collègues MLDS vont se trouver en difficulté puisque les équipes de volontaires au sein des LP ne pourront encadrer ces actions qu'à travers le Pacte enseignant !

Le SNUEP-FSU et la FSU s'opposent fortement à ces nouvelles mesures qui ont pour seules finalités de rechercher une main-d'œuvre immédiatement employable et de concourir à la casse des LP ! ■

Sophie METZGER, Emmanuelle MORLIER

1. Cf. Circulaire du 18-07-2023

2. Écoles de la 2^e chance

3. Établissement pour l'insertion dans l'emploi

PACE LP : MENACE POUR LES COORDINATIONS MLDS ?

En cette rentrée 2023, la réforme Macron de la voie professionnelle et le Pacte entrent en vigueur dans tous les LP.

Trois nouveaux dispositifs sont proposés aux équipes pédagogiques pour prévenir le décrochage scolaire :

- Tous droits ouverts pour le décrocheur en lycée professionnel ;
- Ambition emploi pour le décrocheur post-LP ;
- Le Parcours de consolidation pour les étudiant-es en risque de décrochage ou d'échec en BTS.

Cet engagement du Pacte de réduire les difficultés scolaires est déjà dans les missions de coordonnateur-trice MLDS. La MLDS a vocation à intervenir tout au long du parcours du jeune, au collège, au LP et au LCT, en appui des équipes éducatives dans une démarche de prévention du décrochage et/ou d'intervention ciblée en vue d'un retour en formation initiale.

Ces missions professionnelles complexes sont aujourd'hui proposées aux enseignant-es au travers du Pacte, sans formation ni même un accompagnement en contrepartie.

Ce gouvernement poursuit son travail de casse du métier d'enseignant en dénaturant et en alourdisant une fois de plus les missions.

Cette prise en charge du décrochage scolaire pose clairement la question de la reconnaissance du travail de la MLDS. Un projet de plus de notre ministère qui ne tient compte ni de l'expertise ni de l'expérience des professionnels de terrain.

Devant cette insuffisance, les coordonnateurs-trices de la MLDS s'interrogent sur leur rôle dans ce système et plus encore sur l'équité de traitement des situations des élèves ainsi que sur les solutions proposées.

Le SNUEP-FSU et la FSU s'opposent fermement au Pacte, qui a pour seule finalité d'instiller plus de précarité dans les établissements, en cohérence avec la mise en œuvre de la réforme des lycées professionnels. ■

**Razéka BOUHASSANE,
Sofia SESSA**

CARTE DES FORMATIONS ET RÉINDUSTRIALISATION

MYTHE OU RÉALITÉ ?



Depuis quelques années, E. Macron déploie une énergie folle afin d'« accélérer notre reconquête industrielle »¹. La désindustrialisation française est plus importante que celle des pays voisins, au moment où le contexte géopolitique et économique est de plus en plus tendu. Comme tout bon néolibéral, il utilise donc la puissance et les fonds publics pour accroître encore les subventions aux entreprises au nom de la souveraineté et pour capter des parts de marchés ouverts par les nouvelles crises.

Dossier réalisé par :
Jérôme Dammerey,
Céline Droal,
Franck Feras,
Christophe Tristan

1. Discours d'E. Macron à Paris le 11 mai 2023



« LES INTERVENTIONS SONT DIFFICILES MAIS NÉCESSAIRES CAR, À PART LE OU LA REPRÉSENTANTE DE LA CGT QUI PARTAGE NOS POSITIONS, LA MAJORITÉ DE L'ASSEMBLÉE EST FAVORABLE À LA PRÉSIDENTE DE RÉGION PROCHE DU GOUVERNEMENT, POUR QUI TOUT EURO ENGAGÉ DANS LA FORMATION DOIT RAPPORTER. LEUR VISION DU DIALOGUE SOCIAL SE LIMITE À UN QUADRIPARTISME OÙ LES PARTENAIRES SOCIAUX SONT LE MEDEF ET LA CFDT. »

Cécile CHÉNÉ

membre FSU du CREFOP¹
Pays de la Loire



« L'INTÉRÊT POUR LE SNUEP ET LA FSU À ÊTRE PRÉSENTS AU SEIN DU CREFOP EST DOUBLE : DÉFENDRE LA FORMATION SOUS STATUT SCOLAIRE, NOTAMMENT AU SUJET DE LA CARTE DES FORMATIONS, MAIS AUSSI CONVAINCRE DES INTERLOCUTEURS AUTRES QUE CEUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE DE L'IMPORTANCE D'INVESTIR DANS UN SERVICE PUBLIC D'ORIENTATION ET DE FORMATION PROFESSIONNELLES DES JEUNES. »

Ronan OILLIC

membre FSU du CREFOP Bretagne

1. CREFOP : Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles

RÉINDUSTRIALISER LA FRANCE ?

Pour le président Macron, la voie royale de la formation professionnelle est celle de l'apprentissage. Il souhaite calquer le fonctionnement des LP sur celui des CFA et assujettir aux besoins immédiats et locaux des entreprises le choix et le contenu des formations proposées aux jeunes.

Tant que l'on ne changera pas les logiques libérales qui cherchent la rentabilité maximale le plus rapidement possible, il sera difficile d'aller vers une réelle réindustrialisation. En effet, les salaires dans l'industrie sont généralement plus élevés que dans les autres secteurs, ce qui pousse depuis des années les entreprises à délocaliser pour gagner en « coût » du travail. Certes les crises sanitaire et économique puis la guerre en Ukraine qui leur a succédé ont déclenché un « choc des consciences » sur notre dépendance aux importations : flagrante dans la gestion du Covid, avec le manque de masques, elle s'est confirmée avec les problèmes d'approvisionnement en énergie, en matières premières, en semi-conducteurs, etc. Mais s'il y a bien une prise de conscience de l'opinion publique sur notre vulnérabilité dans certains secteurs, cela va-t-il nécessairement déboucher sur l'impulsion d'une politique volontariste ?

Au-delà de quelques exemples mis en exergue par les médias de nouvelles productions françaises dans l'habillement, de relocalisations symboliques (comme Seqens pour le paracétamol), mais aussi plus récemment de l'installation de « gigafactories », les politiques mises en œuvre ces dernières années créent peu d'emplois au niveau national. Cette nouvelle industrie 5.0 est fortement automatisée (robotisation et digitalisation des process). Si France Stratégie montre bien que la baisse de l'emploi industrialisé est endiguée (son poids est passé de 30 % en 1962 à 15 % en 2007), il ne va pas jusqu'à prédire la création de milliers d'emplois dans ce domaine d'ici 2030 (cf. graphique 1).

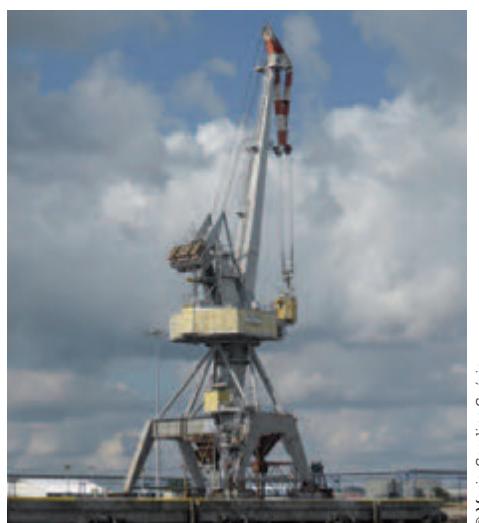
Ceci tend à montrer que s'il y a bien « perte de souveraineté » dans certains domaines, la réponse à ce problème n'est pas forcément la réindustrialisation. Celle-ci ne pourrait concerter que les secteurs considérés comme les plus stratégiques : l'alimentation, le pharmaceutique, le numérique (poids des

GAFAM, clouds souverains, data centers), l'électronique ou encore l'énergétique. L'État pourrait aussi miser sur une diversification des approvisionnements ou des partenariats et achats communs à l'échelle de l'UE.

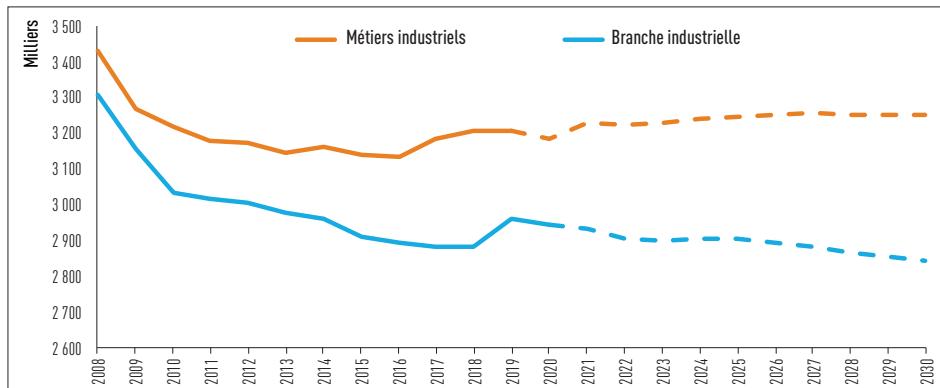
Pour le SNUEP-FSU, la réindustrialisation doit passer par la mise en œuvre d'une tout autre politique économique et sociale, prenant en compte la nécessité d'une rupture écologique. Elle doit être menée en intégrant les contraintes environnementales et être au service d'un développement plus harmonieux de la société. Cela nécessiterait d'avoir une autre politique publique d'aide aux entreprises que celle développée ces dernières années, notamment en conditionnant ces aides à la création d'emplois et aux enjeux environnementaux, de donner plus de pouvoir aux salarié·es dans les entreprises, d'aller vers la renationalisation de secteurs stratégiques et de renforcer les services publics en leur allouant les moyens de leurs missions et en en créant de nouveaux.

UN PRÉTEXTE POUR ATTAQUER LA FORMATION ET LA QUALIFICATION DES FUTUR·ES SALARIÉ·ES !

Le manque de compétences « disponibles » sert souvent à justifier du fait que l'« on ne peut pas relocaliser n'importe quoi » et à renvoyer cette question à la nécessité de réformer à nouveau les systèmes de formation. Depuis des années, ce discours est rabâché par le MEDEF et les gouvernements successifs pour justifier des réformes du système éducatif afin – disent-ils – qu'il réponde au mieux aux « besoins en compétences des entreprises ». L'offensive est récurrente.



Graphique 1 - Variation de l'emploi dans l'industrie dans le scénario de référence, 2019-2030



Source : Les métiers en 2030, Rapport France Stratégie-Dares, Mars 2022

Évolution du nombre des emplois dans l'industrie de 1982 à 2022

	Nombre d'emplois en millions	Part des emplois
4 ^e trim. 1982	5,1	37,4 %
4 ^e trim. 1992	4,2	26,8 %
4 ^e trim. 2002	4,0	21,7 %
4 ^e trim. 2012	3,2	17,1 %
4 ^e trim. 2022	3,2	15,1 %

Source : INSEE

L'UIMM a récemment publié 15 propositions pour le quinquennat 2022-2027 sur la réindustrialisation. Celles-ci participeraient à détruire le modèle social français, en confiant la formation professionnelle initiale dans les filières industrielles au ministère de l'Industrie et en poursuivant les réformes sur l'apprentissage et la formation professionnelle. L'avis du Conseil national de l'industrie sur la formation initiale débouchait déjà en octobre 2015 sur un ensemble de préconisations reprises dans les réformes qui ont suivi, dont celles de l'apprentissage ou, plus globalement, celle de la formation professionnelle de 2018. Celles-ci n'ont fait qu'amplifier le problème puisqu'aujourd'hui le manque de main-d'œuvre s'est largement aggravé, gagnant tous les secteurs de la vie économique. Le pari de mettre la formation professionnelle au service des entreprises et de libéraliser le marché de la formation est largement perdu. Il faudrait en tirer rapidement les conséquences avant que les résultats négatifs de cette politique ne s'accentuent. Ces réformes ont aussi largement abîmé l'École, à travers la transformation de la voie pro voulue par J.-M. Blanquer et poursuivie désormais par E. Macron.

En prétendant répondre aux nouveaux enjeux de notre pays, liés aux transitions en cours (écologique, numérique, industrielle, énergétique, alimentaire...), le Président s'est acharné à démanteler le modèle de protection sociale, le droit du travail et la qualification des salariés. C'est pourtant le contraire qu'il aurait fallu faire, en mettant en place, par

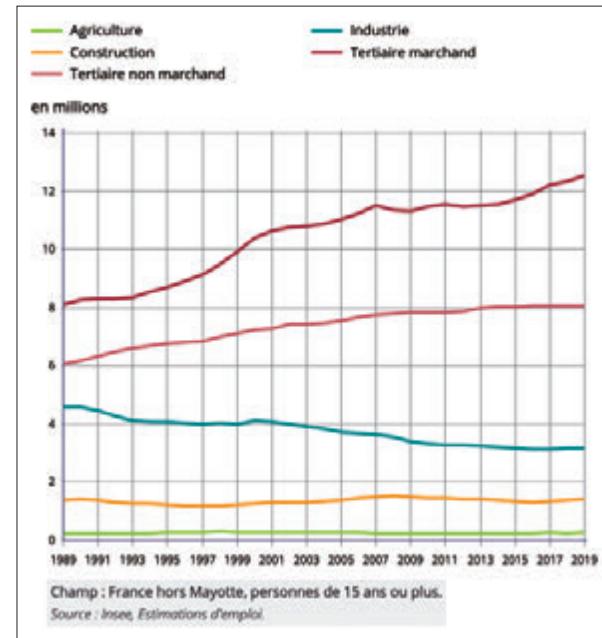
exemple, une protection sociale professionnelle permettant d'accompagner les salarié·es dans ces transitions. Il continue ses attaques en début de second mandat avec les réformes conjointes de l'assurance chômage, des retraites et de l'enseignement professionnel. Elles ont en commun de tenter par divers leviers de résoudre l'épineux problème du manque généralisé de main-d'œuvre, en visant à abaisser (encore) le « coût » du travail tout en diminuant les impôts de production (baisse de 52 milliards) afin de permettre à l'économie de marché de prospérer. Pour ce faire, le gouvernement continue d'injecter des centaines de milliards d'euros d'argent public par an aux entreprises (l'apprentissage en est un bon exemple) pour maintenir à flot un système à bout de souffle. Pour tenter de rattraper le PIB

de l'Allemagne, il espère développer l'industrie en continuant à améliorer notre compétitivité par la poursuite de la baisse du « coût » du travail et du capital et par l'augmentation de la quantité de travail. ■

PRÉVISIONS D'EMPLOIS À L'AVEUGLETTE

France Stratégie a mené de nombreux travaux visant à prédire les besoins à 10 ans. Ils se sont quasi tous soldés par un échec magistral, n'ayant prévu ni la crise financière de 2008, ni la crise sanitaire de 2020 et encore moins la guerre en Ukraine. Malgré les multiples réformes et les prévisions des « expert·es », on est face à une pénurie d'emplois sans précédent dans tous les secteurs. On assiste, comme dans d'autres pays, à des démissions massives et au désir de près d'un·e salarié·e sur deux de changer d'air, soit en changeant de trajectoire professionnelle, soit avec l'espérance d'être enfin reconnu·es. ■

Graphique 2 - Emploi salarié par secteur d'activité de 1989 à 2019



Source : Insee.fr

BESOINS LOCAUX, INDICATEURS ET SOUS-PRÉFETS

NOUVELLE CONSTRUCTION DES CARTES DE FORMATION

L'État, fermement décidé à modifier en profondeur la carte des formations, ajoute une étape avec les sous-préfet·es et crée de nouveaux outils de gestion pour visualiser rapidement la « qualité » d'insertion des différentes formations.



© Marie-Caroline Guérin

« LE CREFOP, PRÉSIDÉ PAR LES PRÉFETS ET PRÉSIDENTS DE RÉGION, EST ORGANISÉ COMME UNE CHAMBRE D'ENREGISTREMENT ET NE TIENT JAMAIS COMpte DES ARGUMENTS DES ORGANISATIONS SYNDICALES. IL Y A PEU DE DIALOGUE AVEC LES REPRÉSENTANT·ES DES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION NATIONALE. LES CHOIX OPÉRÉS SE FONT EN AMONT ENTRE LE RECTORAT, LA RÉGION ET LES ORGANISATIONS PATRONALES. »

Christophe TRISTAN
membre FSU du CREFOP
Nouvelle-Aquitaine

L'outil de statistiques et de pilotage de l'État nommé « ORION » sera l'alibi pour les futures fermetures de formations dans la voie scolaire. L'idée est de modifier les filières rapidement, de manière pluriannuelle, et selon l'orientation imposée par le gouvernement. Une grande majorité des formations qui ouvriront parallèlement à ces fermetures seront d'une durée d'un an (FCIL¹, CS²...), seront diplômantes ou pas et liées en priorité aux besoins des

entreprises. On fermera donc des formations diplômantes, avec des cursus longs (2 ou 3 ans) et avec de l'enseignement général afin de privilégier des formations courtes liées aux besoins de l'économie locale. La carte des formations reposera sur l'analyse, dans chaque territoire, de ces besoins et des parcours de formation à proposer aux élèves. Chaque LP y sera impliqué et y associera son écosystème dans la logique de « Notre École, faisons-là ensemble ».

Pour y parvenir, le gouvernement veut prendre la main sur le pilotage, à l'aide des sous-préfet·es qui organiseront des réunions avec les acteurs économiques (chambres consulaires, organisations patronales, Région, etc.), afin de déterminer les besoins en formations selon le bassin d'emploi. L'idée est aussi de forcer la main aux Régions sur l'ouverture de certaines formations en utilisant les fonds de « France 2030 ». Pour cela, l'État mobilisera 2,5 milliards d'euros. L'objectif officiel est d'accompagner le financement des plateaux techniques, la formation des enseignant·es et de participer à l'effort d'orientation et d'attractivité de ces filières.

Aux ouvertures des nouvelles formations soutenues par « France 2030 » seront couplées des fermetures afin que toutes les formations considérées comme non insérantes soient fermées pour la rentrée 2026, alors même que de nombreux débouchés sont encore prévus dans le tertiaire à cet horizon !

Ce processus correspond donc bien à une reprise en main presque totale de la carte des formations par l'État, qui tente ainsi d'imposer sa vision étiquetée de la formation professionnelle initiale, notamment aux Régions. ■

1. Formation complémentaire d'initiative locale

2. Certificat de spécialisation
(ex-Mention complémentaire)

QUE DÉFENDENT LE SNUEP ET LA FSU DANS LES INSTANCES ?

Pour le SNUEP-FSU, l'offre de formation professionnelle sous statut scolaire doit être développée pour tenir compte à la fois des besoins économiques mais aussi de la demande sociale des jeunes et de l'aménagement du territoire. Les nouvelles formations industrielles doivent être ouvertes en LP sous statut scolaire pour réellement répondre aux besoins en termes de transition écologique et numérique dans un contexte de réindustrialisation d'une partie de la production en France. Pour cela, le SNUEP et la FSU interviennent dans les CREFOP, CSA et CAEN afin de maintenir les formations sous statut scolaire de tous types. Nous dénonçons la concurrence grandissante des formations par apprentissage qui coûtent très cher en argent public. ■

L'ENJEU DU TEMPS DE TRAVAIL

HARO SUR LA FORMATION CONTINUE

G. Attal n'aura pas mis longtemps pour mettre à exécution les projets délétères annoncés dès sa rentrée médiatique, méprisant à son tour la réalité vécue par les personnels. En premier lieu, la formation continue et le temps de travail des enseignant·es.



© Marie-Caroline Guérin

Le besoin de formation continue pour l'ensemble des personnels est indéniable, mais la charge de travail des enseignant·es est déjà lourde. Au moins la moitié de la profession déclare travailler au-delà de 43 heures par semaine et plus de 34 jours durant les vacances. De plus, les sujets et la qualité des formations proposées sont peu convaincants, voire idéologiques, se résumant trop souvent à la mise en œuvre des réformes contestées. En imposant les stages de formation en fin de journée et pendant les vacances scolaires, renforçant ainsi les inégalités femmes/hommes, G. Attal dédouane le ministère de sa responsabilité quant au manque d'enseignant·es et surtout, il tue la formation continue.

Il la tue aussi en limitant les départs en formation : un·e seul·e collègue par établissement, chargé·e ensuite d'informer et de former ses collègues. On lui impose ainsi une mission de formation non demandée et une responsabilité qui n'est pas la sienne.

Rappelons que sans convocation ni ordre de mission, il n'y pas d'obligation à participer au stage proposé. Face aux

pressions et situations intenables, résistons et alertons.

Pour le SNUEP-FSU, la formation continue doit répondre aux attentes des PLP, en mêlant étroitement recherche universitaire et réalités de la classe, sans jamais imposer « de bonnes pratiques ». Elle doit se dérouler sur le temps de travail, sans aucune obligation de rattraper les heures de cours non faites puisque les personnels en formation sont déjà au travail. ■

Jérôme JOLIVET

LE COLLECTIF MLDS¹ DÉVELOPPE LA FORMATION

Depuis 2019, le collectif MLDS SNUEP-FSU et SNES-FSU propose deux journées de formation syndicale aux section académiques qui le souhaitent. La première journée est axée sur les statuts des personnels de la MLDS et la seconde sur leurs missions particulières. L'an dernier, ce sont même trois journées de stage syndical qui ont été réalisées. Une journée au mois de novembre, dans l'académie d'Orléans-Tours, a porté sur les missions et un stage complet (un jour en décembre et un jour en avril) s'est déroulé dans l'académie de Normandie.

Ces stages syndicaux permettent aux personnels de la MLDS de mieux appréhender leurs droits et devoirs, d'échanger et de partager leurs expériences. Les retours des participant·es sont nombreux et positifs.

Pour l'année 2023-24, le collectif MLDS s'est fixé l'objectif d'animer 4 stages dans de nouvelles académies afin de continuer les échanges et de pousser à l'harmonisation des pratiques. Les dangers de la réforme de la voie professionnelle et de la mise en place du Pacte en LP, avec ses conséquences pour la MLDS, seront évidemment abordés. ■

Estelle CARRIER, Bénédicte VEYRIER

1. Mission de lutte contre le décrochage scolaire

Des chèques vacances pour les retraité·es ?



DEPUIS LE 1^{ER} OCTOBRE 2023, LES RETRAITÉ·ES LES PLUS MODESTES DE LA FONCTION PUBLIQUE (FONCTIONNAIRES ET NON-TITULAIRES) SONT EXCLU·ES DU BÉNÉFICE DES CHÈQUES VACANCES. LES CONTRATS OUVERTS AVANT CETTE DATE IRONT À LEUR TERME MAIS IL N'EST PLUS POSSIBLE D'EN DÉPOSER.

LE GOUVERNEMENT A DÉCIDÉ SEUL CET ÉTÉ DE SUPPRIMER SON AIDE AUX CHÈQUES VACANCES POUR SES ANCIEN·NES AGENT·ES RETRAITÉ·ES, EN ESCOMPTANT UNE ÉCONOMIE DE 10 MILLIONS D'EUROS. UN NOUVEAU MANQUE DE RECONNAISSANCE DU GOUVERNEMENT POUR SES PERSONNELS RETRAITÉS !

LA « CDISATION » : POUR QUI ?

La signature d'un CDI pour les PLP et CPE non-titulaires est possible. Néanmoins la loi Sauvadet du 12 mars 2012 cadre les possibilités de le signer. Le CDI n'est accessible qu'aux agent·es qui comptabilisent 2 190 jours de CDD (6 ans) sans ruptures supérieures à 4 mois entre 2 contrats. Les services à temps incomplet pour lesquels la quotité est supérieure ou égale à 50 % sont assimilés à des services à temps complet. Le CDI reprendra la quotité de votre dernier CDD. Votre ancienneté sera conservée et vous continuerez à évoluer dans la grille de rémunération. Le CDI est portable d'une académie à une autre, dans la limite des postes disponibles dans l'académie d'accueil.

Attention cependant : la signature d'un CDI vous lie avec votre rectorat mais ne vous garantit pas le maintien sur le poste que vous occupez. Si vous avez 6 ans de CDD et n'êtes pas passé·es en CDI, contactez le SNUEP-FSU de votre académie. ■

Coralie RAVEAU

INTER 2024, C'EST PARTI !

Le mouvement interacadémique 2024 débute. Si vous devez obligatoirement faire des vœux de mutation (stagiaires) ou si vous souhaitez changer d'académie, vous devez faire votre demande sur le serveur SIAM (accessible via i-prof) **entre le mercredi 8 novembre midi et le mercredi 29 novembre midi**. Les résultats seront publiés le mercredi 6 mars 2024.

Bien ordonner ses vœux, ne pas oublier de documents justifiant le droit à une bonification... être accompagné·e et conseillé·e par le SNUEP-FSU est incontournable pour affiner votre stratégie. Vous avez des questions sur le fonctionnement du mouvement ou sur votre barème ? Besoin d'aide pour la formulation de vos vœux ? Contactez votre section académique du SNUEP-FSU ou nos spécialistes nationaux via capn@snuep.fr. ■

Frédéric ALLÈGRE

PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE

BRAS DE FER POUR GAGNER DES AVANCÉES

La réforme de la protection sociale complémentaire (PSC) des agent·es de la Fonction publique de l'État est lancée depuis février 2021. Après l'accord santé de 2022, la FSU a signé en octobre l'accord majoritaire améliorant les garanties en prévoyance.

La réforme imposée par ordonnance entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2025. Les agent·es auront obligation de souscrire le contrat choisi par le ministère qui prendra alors en charge la moitié de la cotisation, mais uniquement pour les actifs et les actives. Les retraité·es sont les grand·es perdant·es de cette réforme qui attaque frontalement la solidarité intergénérationnelle.

Dans les négociations actuelles avec le ministère de l'Éducation nationale, les syndicats de la FSU portent la nécessité d'améliorer la solidarité selon le niveau de revenus et de limiter la hausse pour les retraité·es. Ils revendiquent aussi une extension des soins couverts.

AMÉLIORER LE STATUTAIRE

Le ministère de la Fonction publique a lancé tardivement puis freiné la négociation sur la prévoyance (maintien du revenu pour les arrêts maladie longs, invalidités, décès). Ce retard a ralenti les négociations santé côté Éducation

nationale, les syndicats exigeant le couplage santé-prévoyance.

L'action de la FSU a permis d'aboutir à un accord prévoyance améliorant des dispositions statutaires sur le décès (capital et rente éducation pour les orphelins), l'invalidité (fin de la mise à la retraite d'office) et une augmentation de la part de salaire, comprenant les primes, versée lors d'un congé longue maladie. Les garanties sont améliorées aussi pour les non-titulaires.

La pugnacité de la FSU a surtout abouti à ce que le gouvernement accepte que l'État participe à la complémentaire prévoyance (7 €) via des contrats collectifs non obligatoires qui renforcent les couvertures prévues statutairement. L'adhésion au contrat, choisi par l'employeur, ne sera pas conditionnée à un questionnaire de santé. L'action syndicale continue pour améliorer la protection et obtenir le 100 % sécu. ■

Axel BENOIST

ISS VOIE PRO : VÉRIFIEZ VOS BULLETINS DE SALAIRE !

Si vous êtes PLP intervenant au moins 6 h devant des classes de CAP et/ou de 1^{re} et 1^{re} bac pro, vous devez toucher l'Indemnité de sujexion spéciale voie professionnelle¹. Son taux est de 400 euros par an (environ 33 €/mois).

Certain·es proviseur·es ne cochent pas la case déclenchant son versement au moment de la saisie des ventilations de service. Aussi, si vous vous apercevez fin novembre que vous n'avez rien touché, demandez à votre proviseur·e de faire la démarche rapidement. Le rattrapage est toujours possible jusqu'en mai, mais le plus tôt est le mieux ! Pour améliorer le salaire et la retraite, plutôt qu'une énième prime, le SNUEP-FSU revendique notamment l'élargissement de la pondération des heures aux enseignant·es de lycée professionnel. ■

Muriel BILLAUX

1. Décret n° 2015-476 du 27 avril 2015



© Marie-Caroline Guérin

LIGNES DIRECTRICES DE GESTION

DÉFENDRE LA CARRIÈRE CONTRE LA MÉRITOOCRATIE

Les lignes directrices de gestion (LDG) carrières sont réécrites cette année. Le bilan 2022 présenté par le ministère nous a permis de dénoncer les dysfonctionnements et sert de point d'appui pour améliorer les promotions d'échelon et de grade.

**L'ancienneté, Critères clairs
premier principe et objectivés**

DROIT À LA CARRIÈRE

Déroulement linéaire, sans barrage de grade

Indices terminaux pour toutes et tous en fin de carrière

➤ Accélération aux 6^e et 8^e échelons

Afin de lutter contre l'opacité qui entoure ces promotions, le SNUEP et la FSU ont exigé la présentation d'un bilan en CSA ministériel et le respect des LDG concernant les avis : aucun quota ne doit être appliqué. Sans contingente-ment d'avis, il n'y a aucune raison de plafonner à 30 % les avis Excellent.

➤ Accès à la hors-classe

Si l'équilibre femmes/hommes s'est amélioré pour les PLP, il est inadmissible que certaines académies n'appliquent toujours pas la loi. Le SNUEP-FSU demande la plus grande transparence avec des barres permettant de vérifier le tableau d'avancement. Rien ne saurait justifier une rétention d'information de la part de l'administration, ni le rééquilibrage F/H, ni la promotion des futur·es retraité·es.

Trop de collègues au 11^e échelon de la classe normale avec un avis ad hoc sans rendez-vous de carrière sont encore exclu·es de la promotion. Par ailleurs, les refus de promotions sont plus importants chez les PLP que dans les autres corps : nous avons alerté la DGRH qui promet d'exercer sa vigilance auprès des rectorats.

➤ Accès à la classe exceptionnelle

La réduction à 6 ans au lieu de 8 pour les missions ainsi que l'inscription automatique au vivier 1 ont amélioré le dispositif. L'accès des femmes à ce grade a ainsi progressé, permettant de respecter l'égalité F/H.

Le SNUEP-FSU exige que les nouvelles modalités d'accès qui prendront effet en 2024 profitent à toutes et tous. Cela passe par le respect de l'égalité F/H ainsi que par un barème privilégiant l'ancienneté générale de service et les collègues ayant atteint le 7^e échelon de la hors-classe.

Malgré un barème renforcé pour l'ancienneté, le passage à l'échelon spécial nécessitait un avis Excellent et les femmes étaient moins promues. La transformation en 5^e échelon à accès automatique au bout de 3 ans dans le 4^e est une avancée obtenue par la FSU. Le SNUEP-FSU continue d'exiger un retour aux prérogatives des CAP¹ sur la carrière et revendique un avancement sans obstacle de grade. ■

Pascal MICHELON

1. Commissions administratives paritaires

RETRAITE PROGRESSIVE

Avec la mise en œuvre de la réforme des retraites depuis le 1^{er} septembre 2023, la retraite progressive doit permettre à des agent·es de passer à temps partiel en percevant une partie de leur pension.

Moins avantageuse qu'une cessation progressive d'activité, elle pourrait être intéressante pour qui veut se ménager à un ou deux ans de sa retraite. Mais pour cela, il faut déjà être à temps partiel (ce que les enseignant·es ne peuvent obtenir en cours d'année), être à moins de 2 ans de la retraite, avec un minimum de 150 trimestres cotisés, et faire sa demande avant le 31 décembre 2023 pour celles et ceux qui souhaiteraient bénéficier de ce dispositif dès maintenant.

Attention : les cumuls d'activités ne sont pas permis pour la retraite progressive et il n'est pas possible d'en profiter si l'on est parent de trois enfants et que l'on souhaite bénéficier d'un départ anticipé à ce titre.

La demande doit se faire dans les deux ans précédant l'âge légal de départ et il est possible de bénéficier de ce dispositif jusqu'à son départ, donc même au-delà de l'âge minimum. Cela peut potentiellement engendrer une surcote malgré la cotisation calculée au prorata du temps partiel.

RÉTABLIR LES BONIFICATIONS POUR ENFANT

Autre injustice non réglée par la réforme 2023 des régimes de retraites : l'inégalité entre les femmes et les hommes. En effet, la bonification de 4 trimestres pour enfants né·es ou adopté·es avant le 1^{er} janvier 2004 a été supprimée pour être remplacée par une simple majoration de durée de 2 trimestres. Les premières femmes touchées par cette modification vont arriver à l'âge de départ à la retraite en 2027.

Le SNUEP et la FSU continuent d'exiger une vraie prise en compte des enfants et de réels dispositifs correctifs afin de régler au plus vite les inégalités femmes/hommes. ■

Frédéric ALLÈGRE

CONVERGENCE DES ÉTUDES SUR L'ENTRE-SOI

INÉGALITÉS SOCIALES À L'ÉCOLE : UN SCANDALE AVÉRÉ

France Stratégie a publié en septembre le rapport « *Scolarités : le poids des héritages* ». Celui-ci retrace chronologiquement les parcours scolaires des jeunes Français-es, de la crèche aux études supérieures, en fonction de trois variables : origine sociale, ascendance migratoire et genre.



© Marie-Caroline Guérin

La réforme du LP est présentée comme nécessaire : les indicateurs seraient au rouge et le LP un échec, qu'il faudrait supprimer progressivement ! À rebours de cette vision simpliste, des chercheurs publient régulièrement des études sur le système scolaire dont le caractère inégalitaire fait l'objet d'un large consensus. Ce nouveau rapport l'illustre parfaitement. Dès leurs 2 ans, les enfants de milieux favorisés ont de meilleures compétences langagières, mathématiques et sociales. Plusieurs études montrent que des modes d'accueil précoces permettent de corriger ces inégalités. Or seuls 5 % des enfants de moins de 3 ans appartenant aux 20 % des ménages les plus pauvres vont en crèche, contre 22 % des enfants des parents les plus aisés.

La maternelle a permis une augmentation constante du niveau en lecture et en mathématiques à l'entrée au CP, mais ce sont encore les enfants des familles aisées qui en profitent. Ces inégalités se maintiennent tout au long du primaire, et s'accentuent pour les mathématiques. 20 % des enfants défavorisés qui ne sont pas en difficulté en CP le sont en CM2.

Cette baisse du niveau se concentre dans les écoles où l'IPS¹ est le plus faible. La France est le pays de l'OCDE où les écarts de performance selon les origines sociales sont les plus marqués, à l'école comme au collège.

C'est dans ce dernier que les inégalités se creusent. Les enfants aisés ne sont orientés qu'à la marge en SEGPA ou en 3^e prépa-métiers ; en revanche, ils et elles sont majoritaires dans les sections internationales, classes bilangues, option latin, etc. 50 % des collèges créent des

classes de niveaux, ce à quoi s'ajoute une ségrégation inter-établissements, les familles favorisées privilégiant l'entre-soi, quitte à contourner la carte scolaire ou à préférer le privé.

En fin de 3^e, après les orientations, près de 90 % des enfants de cadres entrent en 2^{de} GT, contre 40 % des enfants d'ouvriers non qualifiés et 25 % des enfants d'inactifs. À résultat scolaire égal, un enfant d'ouvrier est davantage orienté en LP qu'un enfant de cadre. L'IPS moyen des lycées GT est de 114 ; celui des LP de 87,5. Les familles favorisées qui orientent leurs enfants en voie pro optent pour des lycées privés et/ou sélectifs, aux spécialisations réputées.

Plus que les différences de genre ou d'origine migratoire, ce sont les origines sociales qui, en France, déterminent encore le parcours scolaire. L'élève n'arrive au LP qu'après plusieurs années d'école primaire inégalitaire et de collège « *injuste avec les pauvres* »². Seule une politique volontariste de réduction des inégalités et de mixité sociale permettra à tou·tes les élèves de réussir une formation globale au sein de l'Éducation nationale. ■

Céline DROAL

1. Indice de Position Sociale (cf ACTU' n°133 p.12)

2. Pap Ndiaye, septembre 2022

AFFECTATION POST 3^E : LE MINISTÈRE NE RÉPOND PAS À LA PRESSION SOCIALE

En cette rentrée 2023, une fois encore, Affelnet n'a pas pu offrir des places à tou·tes les jeunes souhaitant intégrer un LP après la 3^e. Les 9000 qui se sont retrouvé·es sans affectation ont été rajouté·es au dernier moment, souvent contre leur gré, dans des classes déjà surchargées, notamment dans celles qualifiées de non insérantes ! Les élèves ne peuvent être traités comme des flux que l'on dirige où l'on veut en changeant la direction et la taille des tuyaux, et cette situation prouve à nouveau que toute carte des formations correctement élaborée doit aussi tenir compte de leurs aspirations et pas seulement des besoins de main-d'œuvre. ■

Franck FERAS

MARSEILLE : BAC À SABLE

Fantaisies présidentielles sur les vacances

C'est encore à Marseille que le 27 juin dernier le Président a dégoupillé une nouvelle grenade, avec l'idée de réduire les grandes vacances. Plus tard, il a précisé sa pensée en évoquant « la reconquête du mois de juin », et une rentrée dès le 20 août...

RECONQUÊTE DU MOIS DE JUIN : « CHICHE » !

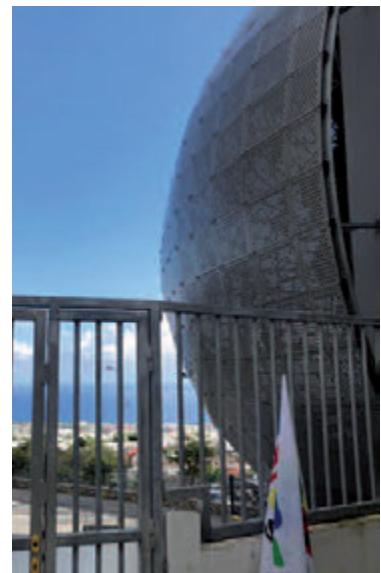
Son ex-ministre Blanquer a bien contribué à la pagaille qui mine la fin d'année des LP, avec notamment ses épreuves de chef-d'œuvre ! Cela ne risque pas de s'arranger avec les épreuves du bac pro au mois de mars, dès 2025. Alors chiche : abrogation de la TVP, abandon de la réforme Macron des LP, moins de stages et plus de cours, rétablissement d'épreuves ponctuelles

terminales... Le président Macron constatera alors que les PLP sauront très vite et très bien reconquérir le temps disciplinaire perdu par sa faute.

FIN DES VACANCES AU 20 AOÛT : HALTE À L'ENFUMAGE

Selon E. Macron, seule la jeunesse populaire « en échec » devrait renoncer à ses vacances. Une galéjade pour distribuer les briques d'un Pacte que les PLP refusent et pour augmenter le temps de travail ! Si les dispositifs « écoles ouvertes » existent déjà, c'est tout au long de l'année que les élèves ont besoin de plus d'heures de cours et de soutien, de plus de moyens pour étudier et apprendre un métier dans les LP. ■

Nicolas VOISIN



© Signid Gérardin

« VOS ENFANTS, ILS ONT DES PARENTS QUI ONT DE L'APPRENTISSAGE, DES SAVOIRS. (...) LES ENFANTS DES QUARTIERS, ILS SONT RENDUS AVEC PEU D'INFRASTRUCTURES SPORTIVES, AVEC DES FAMILLES QUI SONT DÉJÀ EN DIFFICULTÉ. QUAND ON A DES VACANCES DE 3 MOIS, L'INÉGALITÉ REVIENT. »

Emmanuel MACRON,
le 27 juin 2023 à Marseille

« TOUT EST POSSIBLE TANT QUE CES ACTIVITÉS AIDENT L'ÉLÈVE À DÉVELOPPER DE NOUVELLES COMPÉTENCES (...). CES ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES NE REPOSENT PAS NÉCESSAIREMENT SUR UN PROGRAMME DÉFINI. »

Édouard GEFFRAY,
Dgesco, vidéo du 30 août 2023 sur la chaîne You Tube Éducation France

La dgesco passe l'option Force de vente

Annoncées dans le pacte LP, les options arrivent en cette rentrée dans certains lycées pilotes. Le Dgesco¹ E. Geffray les a présentées dans une vidéo diffusée fin août. Leur but : « enrichir le parcours des élèves » par des activités comme le théâtre, le codage, etc. Si le théâtre « enrichit » leur parcours, pourquoi avoir réduit à tel point les horaires disciplinaires qu'il n'est plus possible d'en faire en classe ?

Le vocabulaire a été affiné aussi. Plus question d'options mais d'activités complémentaires et optionnelles. C'est bien de cela qu'il s'agit : ces activités ne reposent pas sur un programme, n'ont pas forcément un lien avec les enseignements habituels du professeur

et ne sont pas évaluées à l'examen. Où est l'ambition ? Il est plutôt ici question d'ersatz d'activités périscolaires.

Cette mission entre pour 24 h annualisées dans le cadre du pacte LP. Mais il est dit aussi que « toutes ces activités peuvent être appuyées par la contribution d'associations ou de partenaires extérieurs au lycée », histoire d'ouvrir un peu plus l'école aux entreprises !

La vidéo se termine par un méprisant « on compte sur vous, alors n'hésitez pas à vous engager et aider les élèves à s'épanouir ». N'est-ce pas déjà ce que font et ont toujours fait les PLP ? ■

Fabien MÉLANIE

1. Directeur général de l'enseignement scolaire

2.3 Offrir des activités optionnelles

De quoi s'agit-il ?
Des activités optionnelles peuvent être mises en place dès cette année, à n'importe quel moment de l'année.

Exemples : ateliers d'écriture, de codage, d'entrepreneurial, de sensibilisation aux enjeux du monde contemporain, de déchiffrement des médias...

En tant que professeur, je suis concerné
→ Je peux proposer aux élèves volontaires une activité complémentaire, avec ou sans lien direct avec le programme de la filière, notamment grâce à des outils et ressources disponibles sur Eduscol.

La mesure m'intéresse !
Je peux en parler dès cette rentrée aux cheffes d'établissement.

cf. document annexe

Source : ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse

On assure ceux qui assurent l'avenir des citoyens de demain.

MAIF, assurance n°1 des enseignants.

Depuis ses débuts, MAIF est l'assurance de référence du corps enseignant. Ce n'est peut-être pas un hasard si c'est encore le cas. Il faut dire qu'avec le temps, on vous connaît plutôt bien. Et nous avons à cœur d'être toujours là pour vous : pour vous protéger, vous assurer, vous accompagner. C'est pourquoi la majorité* des enseignants est assurée MAIF. **Alors pourquoi pas vous ?**

